Ordre et Tradition SI QUA FATA SINANT 5 août 2016 / N° 2050

La Nation Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-

Pépites modernes

Le modèle social traditionnel, disons, pour faire simple, celui d'avant 1968, était organisé en fonction principale de la perpétuation de la société. Cet ensemble de normes sociales assez strict était satisfaisant pour la plus grande partie de la population, masse stable et relativement docile. Sortir des normes était possible, mais le prix était élevé.

Quand le modèle se mit à vaciller, on vit apparaître toutes sortes de réalités qui, pour cause de non-conformité, avaient été refoulées dans les marges de la société et de notre conscience.

L'éducation, par exemple, avait traditionnellement pour but de pourvoir l'enfant des connaissances qui lui permettraient de jouer à son tour son rôle d'adulte: exercer un métier utile et convenablement rémunéré, fonder une famille structurée, stable et féconde, éduquer la génération suivante… et ainsi de suite.

Les parents enseignaient à leurs enfants ce qu'on leur avait enseigné quand ils étaient petits. Des formules-clefs leur permettaient de régler, ou d'esquiver, des situations et des questions délicates: «on ne fait pas ceci», «on a toujours fait comme ça», «on respecte les grandes personnes», «on ne parle pas la bouche pleine» et, la plus efficace de toutes, répondant à tous les *pourquoi*, «parce que!». On s'intéressait à l'aspect formel des règles plus qu'aux mécanismes profonds que l'éducation mettait en œuvre chez l'enfant.

Quand les parents durent suppléer le modèle défaillant, ils prirent conscience de ces mécanismes, mouvements mystérieux de l'âme et du corps qui font passer l'enfant des sons inarticulés au langage et de la reptation à la marche, qui suscitent l'apparition de la conscience de soi, l'acquisition de la langue, du jugement et du raisonnement: autant de phénomènes insaisissables et poétiques qui s'offraient à leur juste admiration et qu'avaient ignorés les générations précédentes.

Le modèle traditionnel faisait du mariage stable et exclusif le milieu propre de la procréation et de l'éducation. Corollairement, une naissance hors mariage constituait un scandale qui éclaboussait toute la famille de la «fille-mère» et du «bâtard». La vulgarité de ces termes confirmait qu'il s'agissait de personnes intrinsèquement méprisables. Ces personnes étaient rejetées de la société et le droit (notamment en matière de filiation et de succession) confirmait leur non-existence sociale.

L'affaiblissement du modèle matrimonial, mais aussi la pilule anticonceptionnelle et la libéralisation de l'avortement bouleversèrent le statut de la mère célibataire. Désormais, elle est perçue comme une femme courageuse qui n'a pas avorté alors qu'elle l'aurait pu sans difficulté, qui affronte ses responsabilités sans y être contrainte par la nécessité. On l'admire pour cela, à raison.

Pensons encore au handicapé mental. Il occupait une place marginale dans le modèle. On ne le traitait pas forcément mal. Mais on le laissait souvent en jachère, comme une terre infertile. Ces dernières décennies, le souci d'égalité poussa la société à s'intéresser de plus près à ses laissés-pour-compte. Chez le handicapé, on décela des possibilités d'évolution et d'autonomie insoupçonnées auparavant. On développa des méthodes d'éducation originales, où les parents et les éducateurs travaillaient en étroite collaboration. On arriva à le socialiser, à le valoriser avec un travail rémunéré. Ce salaire, si faible soit-il, est capital pour le handicapé, car il lui prouve que la société a besoin de lui.

Nous noircissons un peu la société traditionnelle. Ces réalités n'étaient évidemment pas inconnues à l'époque. Mais on les percevait de loin et comme à travers une brume, ce qui nous dispensait de trop nous en préoccuper. Le monde d'aujourd'hui les a formulées précisément et mises en valeur. Il en a fait des éléments de notre civilisation.

Mais voilà que le glissement de terrain idéologique qui nous avait découvert ces pépites cachées est si profond et si puissant qu'il finit par les emporter elles aussi.

La conscience des prodiges accomplis par l'enfant paralyse de nombreux parents, incapables de sanctionner la petite merveille blonde sans se sentir coupables. Et l'on s'intéresse désormais moins aux finalités de l'éducation qu'aux subtilités de la méthode. On vise moins la transmission par les enseignants que la découverte par les élèves. Cinquante années de réformes scolaires en Pays de Vaud illustrent caricaturalement cette dérive.

L'acceptation de la mère célibataire et la reconnaissance juridique de l'enfant né hors-mariage va de pair avec un abaissement de la signification du mariage proprement dit. Plus d'une femme «a fait son bébé toute seule», comme dit la chanson, non parce que le père refusait de prendre ses responsabilités, mais simplement parce qu'elle-même n'avait pas envie d'avoir un encombrant géniteur dans les pattes. L'enfant ne peut que souffrir de cette carence parentale.

Quant aux handicapés, on s'est mis en tête de les intégrer tous dans les écoles ordinaires, sans se préoccuper des désagréments qui peuvent survenir, tant pour l'enseignant, contraint de conduire parallèlement deux formes de pédagogie, que pour le reste de la classe, freiné, et pour le handicapé lui-même, livré à un monde mouvant et bousculé qui n'est pas forcément le sien. Toute réserve, même fortement argumentée, même provenant de parents d'un handicapé, se heurte à un mur de certitude égalitaire.

Sous peine de disparaître, une communauté politique doit être structurée par des mœurs, ces comportements sociaux contraignants pour tous et considérés par tous comme bénéfiques. Privée de mœurs, elle n'est plus qu'une masse informe et discontinue dans le temps et dans l'espace, morcelée en individus moins autonomes qu'isolés, opaque à elle-même, illisible pour le généalogiste, l'historien, le sociologue et même le simple citoyen.

Ce serait une tâche essentielle de nos politiciens que de préserver celles de nos mœurs qui subsistent et de réhabiliter celles qui semblent encore assimilables par la population d'aujourd'hui. Il faut sans doute qu'il s'en crée aussi de nouvelles pour remplacer celles qui ne sont plus vécues.

Ce qui est sûr, c'est que les mœurs conservées, retrouvées ou créées devront incorporer ces pépites cachées que la déconfiture de l'ordre ancien a portées à la lumière et que nous ne pouvons ni ne voulons plus ignorer.

D'où l'impossibilité d'être purement et simplement réactionnaire.

Olivier Delacrétaz

Valls vs Martinez: le dialogue social autoritaire

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

L'abeille philosophe et politique

Les frères Pierre-Henri et François Tavoillot sont, le premier philosophe professionnel en Sorbonne et amateur de miel, le second apiculteur professionnel en Haute-Loire et philosophe amateur. Ils ont publié l'an passé, en fraternelle association, un livre intitulé *L'abeille (et le) philosophe – Etonnant voyage dans la ruche des sages* qui vaut largement la lecture tant il est – vu le sujet – piquant et délicieux.

C'est que l'abeille accompagne, nourrit, façonne même la pensée humaine depuis toujours. Elle est présente aux origines, avant Zeus lui-même, puisque le roi des dieux, échappant à la boulimie destructrice de son père Cronos, fut nourri par des nymphes de lait et de miel. Voici ce qu'en disent MM. Tavoillot : *Ouranos, le grand-père de Zeus, ne pensait qu'au sexe et restait collé à son épouse et mère Gaïa, avant que son fils Cronos ne l'émascule ; Cronos, le père, ne pensait lui qu'à manger et engloutissait ses enfants pour éviter le sort funeste de la castration qu'il avait lui-même fait subir à son propre géniteur. L'un et l'autre, par leur voracité, empêchaient le monde de se développer et de s'ordonner. Zeus est lui élevé dans et par la douceur, et c'est celle-ci qui, loin de gêner sa force, lui permettra d'accéder à une puissance supérieure, celle de la civilisation, de l'ordre et de la justice.* C'est grâce au miel récolté par la nymphe Mélissa que notre monde passe de la force brute à l'harmonie civilisée ! Ce passage vous aura convaincus de l'importance essentielle de l'insecte mellifère, et aussi de la belle compréhension que nos auteurs ont du monde des mythes et de l'esprit.

Actrice de la cosmogonie, l'abeille n'a cessé de bourdonner aux oreilles des philosophes, des naturalistes et des poètes. Et des penseurs de la politique, continuellement inspirés par l'organisation idéale de la ruche. Mais chacun y voit ce qu'il veut bien y voir. Virgile, qui consacre l'entier de sa *Quatrième Géorgique* au modeste insecte, note l'équilibre excellent d'un système de république des ouvrières, qui se dotent cependant d'un roi ; ce qui ne devait pas déplaire à son auguste protecteur Auguste. De même, au début d'un autre Empire, le marquis de Cambacérès, fidèle de Napoléon Ier, note que les abeilles « offrent l'image d'une république qui a un chef » ; et le 2 décembre 1804, jour du sacre, *l'abeille triomphe dans Notre-Dame : son image est partout, dorée, cousue, sculptée, tapissée et, bien sûr, brodée sur le manteau impérial*, écrivent les frères Tavoillot. Mais la mouche à miel inspire bien d'autres tendances : les aristocrates, car toutes les abeilles n'ont pas le même rôle ; les démocrates, car la reine ne fait rien que pondre et c'est la multitude qui agit avec sagesse ; les anarchistes, car Proud'hon voit dans le travail des abeilles, diversifié mais convergent, un modèle d'autogestion ; les saint-simoniens, vu le caractère industrieux de la colonie ; les mutualistes ; les communistes à certains égards ; les féministes, ne les oublions pas, car les bourdons paresseux doivent crever ; et finalement les écologistes car, passant de fleur en fleur pour recueillir le nectar, l'abeille favorise du même coup, par la pollinisation, la reproduction des plantes dont elle a besoin : modèle parfait du cycle vertueux de l'économie durable !

L'abeille a aussi pris du service dans la théologie, grâce notamment à Origène et à Saint Ambroise, offert un modèle de virginité tout en se reproduisant – grand mystère analogue à l'Autre – et inspiré l'institution des monastères par l'exemple de la vie commune selon des règles strictes et dans le don de soi.

Si les auteurs abondent qui rapprochent la ruche des sociétés humaines et échafaudent là-dessus de grandes théories, plus rares sont ceux qui observent vraiment l'insecte et sa colonie. Aristote l'a fait avec beaucoup de minutie et a pu expliquer divers aspects de la vie de notre animal ailé ; mais ses hypothèses sur la reproduction ne comblaient pas vraiment son besoin de vérité – à juste titre comme on saura bien plus tard – et il écrit à ce propos : *Mais les faits ne sont pas connus d'une manière satisfaisante et, s'ils le deviennent un jour, il faudra se fier aux observations plus qu'aux raisonnements, et aux raisonnements dans la mesure où leurs conclusions s'accordent avec les faits observés*. Belle humilité et grande leçon d'épistémologie ! Virgile a aussi observé les ruches avec attention ; mais, en bon Romain tourné vers l'efficacité pratique, ce n'est pas tant pour comprendre les secrets de la vie de l'insecte que pour dispenser de sages conseils aux apiculteurs. Buffon a beaucoup observé l'animal, Réaumur aussi, et quelques autres. Mais certains aspects de la vie de l'espèce sont restés incompris durant des siècles et des siècles, notamment sa reproduction. Il a fallu attendre, pour que le mystère soit percé et le vol nuptial dûment décrit, les travaux du Genevois François Huber (Genève 1750 – Lausanne 1831) et ses observations… si l'on ose dire, car Huber était aveugle ! Il combinait ses expériences de tête et les faisait appliquer et observer par son fidèle et passionné serviteur François Burnens, révélant ainsi au monde scientifique des découvertes définitives sur la cire et les rayons ainsi que sur la procréation. Clairvoyance d'un aveugle !… Aveugle comme Homère, deux millénaires et demi plus tôt, qui met les abeilles en bonne place, entre le chemin du monde et le chemin du ciel, dans la grotte où Ulysse débarque de retour à Ithaque.

Lisez les frères Tavoillot ! Grâce à l'abeille, vous aurez un cours d'histoire de la philosophie, d'histoire des sciences, d'histoire de la politique, en savourant des pages où l'érudition s'allie à la drôlerie. Vous en ferez votre miel.

Jean-François Cavin

Pierre-Henri et François Tavoillot, *L'abeille (et le) philosophe*, 297 p., éd. Odile Jacob, Paris 2015.

ARE – LAT

Orbe a été la première ; elle ne sera pas la dernière commune vaudoise à tomber sous le coup des aménagistes fédéraux.

Le 1er mai 2014, la nouvelle mouture de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur. Cette révision avait fait l'objet d'un référendum et d'une votation populaire. Les Vaudois, notamment sous l'impulsion de leurs autorités, ont approuvé cette révision qui permet maintenant aux aménagistes de l'Office fédéral du développement territorial, que l'on désigne, et ce n'est pas innocent, sous son acronyme alémanique de ARE (*Bundesamt für Raumentwicklung*) de contrôler et de faire casser par le Tribunal fédéral les décisions des cantons.

La Commune d'Orbe a tenu la vedette dans le cadre des délibérations de la Première Cour de droit public du Tribunal fédéral le 26 mai 2016. C'était l'aboutissement, ou plutôt l'annulation de toute une procédure qui a commencé par un projet d'extension de la zone industrielle d'Orbe, pour le développement d'une entreprise de l'agroalimentaire. La décision du Conseil communal a été approuvée par le Département du territoire et de l'environnement de Mme de Quattro. L'Office fédéral, qui en a la compétence, a formé recours contre la décision communale et la décision cantonale auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Le recours a été rejeté. L'Office fédéral a alors recouru auprès du Tribunal fédéral qui lui a finalement donné raison.

La zone industrielle ne pourra pas être étendue, en tous les cas pas tant que le Canton de Vaud n'aura pas fait ratifier un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral. Il faudra passer devant le Grand Conseil, bien entendu ; ce sera dans le courant du second semestre 2016.

Cette 4e révision du plan directeur cantonal ne se fera pas sans résistances car l'objectif principal est de réduire sensiblement les zones à bâtir qui excèdent les besoins des quinze prochaines années. Ce sera difficile. Les Communes d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous, notamment pour Les Diablerets et Les Mosses, ont déjà entamé la démarche, suscitant de vives réactions des propriétaires touchés. Qui accepte de bon cœur de voir la parcelle destinée aux enfants et aux petits-enfants passer de la zone à bâtir à la zone agricole ?

La loi fédérale est à cet égard très claire. Les zones à bâtir ne doivent pas être étendues. Il faut éviter le mitage du territoire et réserver à l'agriculture les bonnes terres cultivables. Pour atteindre ces objectifs, la LAT exige que toute extension de la zone à bâtir soit compensée par un dézonage équivalent. Parallèlement, le plan sectoriel fédéral des surfaces d'assolement exige que chaque canton réserve ses bonnes terres à l'agriculture, en interdisant dès lors de les colloquer en zone à bâtir (le Plan Wahlen des temps modernes).

L'aménagement du territoire a toujours été et est fondamentalement une tâche communale et cantonale. L'entrée en vigueur de la LAT en 1980 a créé une première brèche dans cette compétence. Mais cette nouvelle loi fédérale restait une loi-cadre qui fixait les principes seulement.

C'est la révision combattue par référendum en 2012, après d'autres révisions allant dans le même sens, qui a fait basculer les compétences en donnant à la Confédération un pouvoir sur les cantons qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Le cas emblématique d'Orbe le montre. Et il y en aura d'autres dans le Canton, soit tranchés par les tribunaux, soit, plus insidieusement, par renonciation du Département en charge de l'aménagement du territoire à approuver des plans qui seraient susceptibles de subir les foudres de l'Office fédéral.

Ce qui reste de compétence cantonale en matière d'aménagement du territoire doit être vigoureusement défendu. Mais il est regrettable de devoir en arriver à des cas tranchés par le Tribunal fédéral pour se rendre compte des risques encourus à accepter des modifications législatives douteuses.

Jean-Michel Henny

Séminaire de la Ligue Vaudoise

Le lieu sera précisé ultérieurement

UN PASSÉ SI PRÉSENT

Mercredi 14 septembre 2016 à 20 h

Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise
A quoi sert l'histoire ?

Delphine Debons, historienne
A chacun son histoire, la version valaisanne

Mercredi 21 septembre 2016 à 20 h

Antoine Rochat, directeur de la BHV
Une histoire vaudoise moderne

François Jequier, historien contemporain
A quoi sert l'historiographie ?

Mercredi 28 septembre 2016 à 20 h

Justin Favrod, journaliste et historien
L'histoire à portée de toutes les mains, l'ambition du mensuel « Passé simple »

Jean-Blaise Rochat, enseignant
Le Pays de Vaud raconté à Leïla, Becir et Jean-Louis

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

TAFTA ? Vous avez dit TAFTA ?

De quoi s'agit-il ?

Les journaux suisses et européens nous parlent beaucoup des craintes des milieux de gauche contre TAFTA et de la vigilance que les consommateurs doivent avoir vis-à-vis de ce partenariat de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis. Mais de quoi s'agit-il vraiment ?

Disons-le tout de suite, à part quelques diplomates, personne ne sait vraiment de quoi on parle puisque ce fameux accord TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement) ou TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) n'en est encore qu'au stade des négociations qui restent naturellement secrètes.

Sur le principe, il s'agit d'un accord de libre-échange bilatéral entre l'UE et les Etats-Unis. Un tel accord vise à favoriser les échanges commerciaux entre les Etats signataires. Les deux moyens pour arriver à cette fin sont, d'une part, la baisse ou l'abrogation des droits de douane dans les échanges entre participants. Si les voitures importées d'Europe aux Etats-Unis ne paient plus de droits de douane, alors que leur importation était auparavant taxée à 20%, elles seront d'autant moins chères pour les Américains qui devraient, en bonne logique libérale, s'y intéresser d'autant plus.

D'autre part, il s'agit de supprimer les barrières réglementaires. Cette notion recouvre les prescriptions sanitaires, écologiques, de sécurité que chaque Etat impose aux produits commercialisés sur son sol. Comme ces règles peuvent être différentes, voire contradictoires, dans les différents Etats signataires, cela restreint les échanges commerciaux. Si des voitures doivent avoir des feux jaunes dans un pays et blancs dans l'autre, cela impose au constructeur qui veut les exporter de fabriquer un modèle conforme aux exigences de chaque pays, ce qui renchérit le coût de son produit.

En bonne théorie libérale, ces prescriptions sont suspectes de cacher du protectionnisme. Même sans être un libéral doctrinaire, on comprendra que, dans le cadre d'un partenariat économique, chaque Etat cherche à favoriser son industrie d'exportation et que les Américains demandent à écouler leur bœuf nourri aux hormones ou leur maïs OGM en Europe, cette dernière s'y refusant actuellement pour des raisons sanitaires.

Pourquoi TAFTA est-il décrit comme dangereux ?

Les agriculteurs en général craignent que cet accord ne permette des importations de l'industrie agroalimentaire extensive des Etats-Unis, qui produit à des coûts plus faibles que sur notre continent, ainsi qu'une pression sur les subventions qu'ils touchent. Mais le gros des opposants ne défendent pas des intérêts de branche, ils s'opposent par principe à l'idée de libre-échange, en général et avec les Etats-Unis en particulier.

Les craintes alléguées sont une baisse de la qualité des denrées alimentaires et une disparition du «service public» menacé par un abandon des monopoles d'Etat provoqué par une ouverture de services (poste, santé, voirie,…) à la concurrence américaine.

Outre le fait que ce mouvement de libéralisation fait déjà partie des objectifs de l'Union européenne, les craintes formulées n'ont pas de réel fondement puisqu'on ne connaît rien de l'état des négociations. De plus, *La Nation* a toujours été réticente face aux principes de libéralisation qui obligent les acteurs publics à mandater des prestataires étrangers moins chers, sans pouvoir tenir compte de l'intérêt public à conserver des emplois et des savoir-faire locaux.

Enfin, certains s'opposent à l'instauration par le traité de tribunaux arbitraux (indépendants des pouvoirs judiciaires nationaux) que pourraient saisir des entreprises, estimant qu'un Etat ne respecte pas l'une des dispositions du traité. Ce mécanisme arbitral, nommé ISDS (Investor-State Dispute Settlement), est pourtant présent dans de nombreux accords internationaux d'investissements. L'expérience montre en effet que les justices nationales ne sont pas promptes à réprimer les abus de droit de leur propre Etat, en particulier face à des multinationales. D'un point de vue suisse, il est intéressant de noter que des Européens semblent également moyennement apprécier les juges étrangers…

Quelle influence sur la Suisse ?

La Suisse ne fait pas partie des négociations bilatérales qui ne concernent que l'Union européenne et les Etats-Unis. Il semble que ces derniers ne sont pas intéressés à ouvrir des négociations parallèles avec la Suisse et l'AELE. Il n'est cependant pas exclu, si TAFTA est conclu, que les Américains proposent de signer un accord identique avec notre pays.

Vu le flou sur la teneur des dispositions de cet accord, il est difficile de juger aujourd'hui si le fait de ne pas être lié par cet accord est bénéfique ou néfaste pour notre pays. Dans les grandes lignes, si les entreprises de l'UE pouvaient exporter en Amérique sans droits de douane, auxquels les Suisses resteraient soumis, l'industrie d'exportation et les services seraient défavorisés. En revanche, le consommateur pourrait se réjouir de ne pas voir déferler des denrées de piètre qualité et les employés de certaines entreprises de voir leur réglementation protectrice maintenue.

Comme, chez nous, les mouvances les plus européistes sont aussi les plus anti-américaines, il est piquant de voir des socialistes ou des écologistes regretter à la fois la négociation de TAFTA par l'UE, ses répercussions pour le consommateur suisse et le fait que la Suisse n'en fasse pas partie… La conclusion (rédigée à l'avance pour toute prise de position) est évidemment que cela «montre clairement à quel point notre pays est concerné par les décisions prises au sein de l'UE et à quel point son statut d'Etat-tiers le défavorise, une adhésion à l'UE étant inéluctable.» Le fait que la Confédération pourra négocier indépendamment certaines clauses d'un accord avec les Etats-Unis et finalement choisir librement d'y adhérer ou non, n'entre pas en ligne de compte pour ces idéologues.

C'est pour quand ?

A fin juillet 2016, il est particulièrement oiseux de faire des pronostics sur l'avenir de ce traité. Le Royaume-Uni étant l'allié traditionnel des Etats-Unis au sein de l'UE, le Brexit rebat les cartes. Dimanche 26 juin, Manuel Valls a déclaré qu'il ne peut pas y avoir de TAFTA, car cet accord ne va pas dans le bon sens. Le lundi suivant, Angela Merkel et Jean-Claude Junker indiquaient au contraire que les négociations se poursuivaient.

Aujourd'hui, si certains rêvent d'enterrer cet accord, d'autres imaginent le Royaume-Uni, débarrassé des réticences hexagonales, et pourquoi pas lié à l'AELE, négocier rapidement un nouvel accord transatlantique qui lui donnerait un avantage compétitif sur le continent.

Bref, nous n'avons certainement pas encore fini de discuter de TAFTA et peut-être saurons-nous un jour de quoi on parle.

Olivier Klunge

Un modèle norvégien pour l'armée suisse ?

L'idée faisait les titres de la presse il y a quelques jours. Un groupe de travail planchant sur l'évolution de l'obligation de servir propose un *statu quo* «plus» préservant l'organisation actuelle autour de l'armée, de la protection civile et du service civil, avec une plus grande perméabilité entre les institutions. Mais sa conclusion principale suggère une extension du service obligatoire aux femmes. L'idée principale est de pouvoir pallier le manque de spécialistes dans l'armée à long terme. Le groupe propose d'étudier la transposabilité d'un modèle dit «norvégien» en Suisse. Après le plébiscite de 2013 à 73% de l'obligation de servir, il est tout à fait légitime de mener une réflexion sur le rôle des femmes. Quelques considérations ne doivent pourtant pas être mises de côté.

Le modèle norvégien d'une armée «sexuellement neutre» est fréquemment évoqué comme un modèle d'intégration des femmes au profit de la collectivité. Avec un bassin de recrutement élargi, la grande majorité des Norvégiens et Norvégiennes choisissent pourtant d'éviter le service militaire en payant une taxe d'exemption qui devient donc un impôt à part entière. En arrière-fond, se pose donc la légitimité d'un tel procédé vis-à-vis des militaires dont le but ultime, ne l'oublions pas, est peut-être de risquer leur vie au service de la collectivité.

Avec le vote du Développement de l'armée (DEVA) heureusement accepté par le parlement, l'armée suisse va encore réduire ses effectifs ces prochaines années. Il est donc évident qu'un tel cas de figure se présentera aussi chez nous. Une obligation ne peut pas être compensée par le simple payement d'une taxe déresponsabilisant une grande partie de la population. Il faut à tout prix éviter de créer des classes de citoyens, entre ceux qui assurent les conditions d'existence et la souveraineté helvétique et ceux qui se contentent de payer une taxe de remplacement, ou encore de faire un service civil. Cela est d'autant plus vrai en Suisse où l'armée a un fort caractère fédérateur. De plus, le modèle de la Norvège, membre de l'Alliance atlantique, propose surtout un petit noyau de troupes robustes et professionnelles aptes à être déployées dans les opérations internationales. Le reste des troupes est engagé au sein d'une sorte de garde nationale fournissant un appui à la population. La Suisse encore souveraine doit au contraire garder son armée de milice robuste et apte à remplir elle-même ses missions de défense.

Avec un doublement du bassin de recrutement, le service civil serait largement étendu et deviendrait sans aucun doute un égal de l'armée, celle-ci ne pouvant pas incorporer tous les citoyens en âge de l'être. Il ne peut pourtant pas y avoir égalité entre l'armée et le service civil tel qu'on le connaît aujourd'hui. Les conditions pour effectuer ce dernier sont beaucoup plus confortables, malgré une durée plus longue. Certaines tâches peuvent être effectuées dans des domaines très proches de la sphère professionnelle et donc faire l'objet d'une reconnaissance, ce qui n'est de loin pas le cas des formations militaires, exception faite des formations de cadres. La finalité des deux institutions n'est pas la même. Les uns contribuent à la sécurité de la communauté, les autres n'apportent qu'un soutien aux «affaires courantes» de la société. Un doublement du nombre de conscrits mènerait donc à une inégalité entre les militaires et tous les autres. La question principale devrait justement être l'égalité face à la contribution à la sécurité collective.

De par sa mission prioritaire, l'armée devra toujours avoir la préséance. L'égalité hommes-femmes doit découler d'une réflexion militaire et définir le bassin de recrutement selon un besoin et non l'inverse. Il est donc louable d'étendre l'obligation de servir aux femmes pour assurer le recrutement des spécialistes, mais cela ne doit être en aucun cas le seul argument. Le manque de spécialistes n'est-il pas surtout dû au trop grand nombre de jeunes qui échappent aux obligations militaires ? Pour résoudre ce problème, réfléchissons surtout à limiter autant que possible les moyens d'éviter le service militaire, puisque, entre 2009 et 2013, plus de 30'000 personnes ont été attribuées au service civil, soit environ 33 bataillons d'infanterie. L'armée ne peut évidement pas prendre tout le monde, mais ceux dont elle a besoin devraient y être vraiment contraints, comme le veut le principe d'une obligation.

Un élargissement du bassin de recrutement n'est donc pas souhaitable dans le cadre d'un *statu quo* entre armée, protection civile et service civil tel que le propose le groupe de travail, encore moins avec une porosité accrue qui mènerait a un désintéressement d'une partie de la population et une pénalisation d'un service militaire plus contraignant. Il faut au contraire cloisonner afin de laisser à l'armée la priorité et empêcher les départs trop faciles de l'école de recrues pour des motifs souvent spécieux.

Edouard Hediger

Juvenilia CXXX

Les enfants et les ados sont devenus assez casaniers et ce n'est pas forcément que la conséquence de l'immersion généralisée dans leur monde virtuel informatique : tablettes, téléphones, ordinateurs. Les espaces de jeux extérieurs se sont restreints et il est devenu quasiment impensable de laisser les enfants livrés à eux-mêmes des journées entières à inventer des jeux sous le contrôle lointain des adultes, comme c'était encore courant il y a quelques décennies.

La dernière fois que j'ai vu des enfants improviser des activités *à l'ancienne*, c'était à l'occasion d'un chantier de construction derrière mon immeuble, il y a dix ans. Les pelles mécaniques avaient amoncelé des tonnes de terre mêlée de divers gravats, de sable et de plâtre. Le chantier avait ainsi créé un désordre poétique propice à l'improvisation, à l'invention. Dans un premier temps, les jeunes du quartier se contentèrent de se rouler et de glisser dans cette pente bienvenue. Mais l'irrégularité des matériaux rendait cette pratique malcommode. On passa rapidement à un jeu plus élaboré. Le dépôt formait deux collines symétriques au sommet desquelles apparurent des fortifications faites de planches de coffrage, de sections de tubulures, de filets déchirés, de caissons récupérés. On fit flotter une bannière au-dessus de l'un et l'autre fort. Les batailles, rigoureusement ritualisées, s'engageaient par des invectives hurlées dans un langage qu'aucuns guillemets, points de suspension, aucune abréviation ne masquent suffisamment pour ne pas heurter la bienséance. Après ces aménités, les belligérants dévalaient leur pente et, au terme d'un bref combat suivi d'une réconciliation hâtive, la guerre reprenait. L'esprit de ce jeu était celui de *La Guerre des boutons*, avec ses explorations, ses cabanes dans les arbres, une vie de plein air spontanée qui a quasi disparu.

Aujourd'hui, les jeunes dépensent leur énergie physique dans des clubs sportifs très encadrés. Le milieu où ils se meuvent est urbanisé et rassurant. Ils y sont habitués et considèrent la nature comme un monde étranger. Une de mes élèves a récemment vécu comme un exil traumatisant un déménagement de Renens à Penthaz (quinze kilomètres). Vivre à la campagne, quelle horreur ! Ce sont des tendances avec de notoires exceptions, mais vérifiables en classe : sur une vingtaine d'élèves d'une classe de 11e année, pas un seul ne put donner une définition ou simplement une description du mot « dune ». S'ils sont capables de faire la différence entre un sapin et un cerisier – surtout s'il porte des fruits –, le plus grand nombre ne peut distinguer un hêtre d'un chêne. Il y a quelques années, dans chaque classe, on pouvait recenser quelques naturalistes, ornithologues, herpétologues, amateurs de fleurs et de plantes sauvages. J'ai même connu un fanatique des lichens… Cette espèce s'est raréfiée en proportion de l'augmentation des spécialistes en informatique.

A trente kilomètres à vol d'oiseau de chez eux, les voici dans un monde profondément étranger, entre le col du Marchairuz et le Mont Tendre, un sommet visible depuis leur école. Le brouillard, il est vrai, ajoutait du mystère, voire de l'anxiété à la randonnée. Arrivé près d'un chalet d'alpage, on manifesta sa stupéfaction à la vue d'une automobile : « Il y a des gens qui vivent ici ? Comment font-ils ? » Cette dernière question signifiait clairement : comment est-ce possible de vivre ici ? Pour beaucoup, la proximité d'un troupeau était une expérience nouvelle. Manuel, un fin loustic, sut tirer avantage de la situation : « Attention, Rita, avec ton t-shirt rouge, le taureau va charger, c'est sûr, je m'y connais en corrida. Ne bouge pas, je m'occupe de tout. » Le héros fit quelques gesticulations, comme on chasse un moustique, pour détourner l'animal. « Tu peux passer sans crainte. » « Manu, tu es sûr que c'est un taureau ? » « Peu importe, il vaut mieux être prudent. »

Les arachnides et les insectes peuvent provoquer des paniques incontrôlables. Au cours d'une excursion en VTT dans une garrigue ardéchoise, Nelly jette brusquement son vélo dans le bas-côté du sentier, manquant de causer un carambolage général, et se livre à une danse de saint Guy ponctuée de cris affolés : « Je suis attaquée par une horrible bête noire ! » « C'est un papillon, Nelly. » Elle se rend compte du ridicule de la situation : « Oui, mais un gros papillon. Un papillon noir. »

En général, le spectacle des beautés naturelles laisse indifférents les adolescents : c'est une poésie réservée aux personnes d'un certain âge. A Mathilde qui gémit devant le panneau jaune des sentiers pédestres « Yvonand 2h30 », j'essaye de démontrer le bonheur d'être au centre du plus beau pays du monde, au soleil, avec vue sur les moissons, le Jura et les Alpes. J'évoque Gustave Roud pour qui la marche dans ce paysage fut une raison de vivre. « Vous ne me convaincrez pas. Vous me parlez comme ma grand-mère quand je fais la tronche en balade. » Mathilde daigne esquisser un sourire lorsque je mentionne bronzage et fitness liés à la pénible activité. Plus loin, le chemin embourbé par les pluies récentes est obstrué de branchages abandonnés par les bûcherons. « Dites, Monsieur, votre marche c'est Koh-Lanta ! Vous êtes au moins sûr qu'on est sur le bon chemin ? » En effet, il vaut mieux ne pas se tromper d'itinéraire : c'est l'émeute assurée si on doit revenir en arrière.

Il ne faut pas croire que c'est par faiblesse de constitution que les adolescents renâclent lors des randonnées. Il suffit de les lâcher en ville pour vérifier leur prodigieuse résistance à la marche éprouvante sur le dur macadam des trottoirs de toutes leurs capitales chéries : Londres, Paris, Amsterdam, Prague, Barcelone… Lors des voyages dits « d'étude », après la visite obligée de quelque musée dont ils sortent harassés, ils reprennent une vigueur inextinguible lorsque vient le moment où ils peuvent sillonner librement, par petits groupes, les rues commerçantes de la ville. Le plan du centre est téléchargé sur leurs portables, avec les adresses des boutiques à visiter, le *Burger King* ou le *Subway* où on se restaurera hâtivement. Dans la crainte que l'expérience ne soit pas renouvelée, ils marquent une ponctualité exemplaire au rendez-vous du retour. Ils rayonnent du bonheur d'avoir « fait des affaires » à l'achat de fringues de marques internationales « tellement plus avantageuses que chez nous ».

Jean-Blaise Rochat

Sonnet

Hommage à C. M.

C'est pour toi que j'écris, Charlotte Monnier,
Ou peut-être Monnier, sans diérèse à ton gré,
Oui, c'est pour toi qu'en vers dodécasyllabiques
Je tente le pari, offrande prosodique,

De te rendre un hommage et te couvrir de fleurs
Pour avoir célébré avec tant de bonheur
La beauté, la grandeur, la règle naturelle
Du vers alexandrin, et sa gloire immortelle.

Mais ne t'y trompe pas : un vers n'est pas toujours,
Il s'en faut de beaucoup, empreint de poésie.
Il y faut du talent, que dis-je ? du génie !

Il en avait beaucoup, ce fameux troubadour,
Ce Victor furieux qui lança dans l'escrime :
J'ai pris et démoli la Bastille des rimes.

Daniel Laufer

Figaro à l'Elysée : les chauves sourient

Ce qui a le plus ému nos voisins français durant cet été, avant l'attentat du 14 juillet, c'est d'apprendre que leur président avait engagé à son service, depuis quatre ans, M. Olivier Benhamou, coiffeur de son état, pour un salaire mensuel de près de 10'000 euros. Les autres coiffeurs moins bien payés, de même que les contribuables, ont trouvé que c'était disproportionné. Tout ce que la République compte d'esprits moqueurs – ce qui fait quand même pas mal de monde – s'est jeté avidement sur cette polémique, rivalisant de plaisanteries et de jeux de mots faciles pour tourner en ridicule le chef de l'Etat, dont la chevelure ne semble pas à ce point extraordinaire qu'elle justifie la présence d'un expert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des petits malins ont calculé que, au prix standard de la prestation, le montant versé à M. Benhamou équivalait à dix coupes de cheveux par jour. Même en les coupant en quatre, cela fait beaucoup. Même s'il faut parfois en ôter un sur la langue, ou dans la main, cela fait beaucoup. Mais peut-être que M. Hollande, à force de s'arracher les cheveux face aux problèmes qu'il ne sait pas résoudre, a fini par développer un système capillaire d'une rapidité anormale – un peu comme les Dupond et Dupont dans la fusée lunaire de Tintin. Dans cette hypothèse, on veut bien croire qu'il faille employer des moyens exceptionnels pour éviter que le président français, au beau milieu d'un discours, ne se mette à ressembler à Panoramix le druide ou à Oskar Freysinger.

On nous permettra d'ailleurs de trouver un peu injuste le procès fait à François Hollande. Si l'on peut comprendre, par exemple, l'indignation populaire lorsqu'un ex-maoïste, après avoir présidé la Commission européenne pendant dix ans, se fait nommer au conseil d'administration d'une des plus sulfureuses banques d'affaires américaines, on devrait en revanche saluer le fait qu'un socialiste non seulement paie ses employés, mais en plus qu'il les paie généreusement, c'est-à-dire au-delà du salaire minimum. Ça n'est pas si courant. On pourrait aussi se réjouir de voir un honnête travailleur français trouver un emploi. Ça n'est pas si courant non plus. On pourrait féliciter François Hollande de tenir ses promesses : il avait dit qu'il lutterait contre le chômage, il a engagé un coiffeur. On pourrait enfin souligner que le figaro de l'Elysée représente au moins un fonctionnaire qui ne s'est pas encore mis en grève.

Mais tout porte à croire que les Français continueront à ruminer cette dépense inutile. Les politiciens chauves seront-ils les grands favoris de la prochaine élection présidentielle ?

LE COIN DU RONCHON